

REUNION PUBLIQUE VIEUX MONTROUGE

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

17/12/2024

1^{ère} partie : présentation du PowerPoint précisant les politiques de la Ville, les projets réalisés et futurs. Le PowerPoint est disponible sur jeparticipe.ville-montrouge.fr

2^{ème} partie : Echanges entre les riverains, le Maire, les Elus et les services de la Ville.

Question : « Pour éviter le stationnement sauvage rue Amaury Duval, la Ville peut-elle installer des potelets ? »

Réponse : les potelets peuvent engendrer des problématiques de sécurité. La Ville installe de préférence des « oreilles ». Concernant la rue A. Duval, les services de la Ville vont se rendre sur place afin d'étudier les différentes possibilités. Par ailleurs, la Police municipale procède à des verbalisations récurrentes pour tous les emplacements réservés.

Question : « Que va devenir la friche à l'angle Amaury Duval ? »

Réponse : A l'heure actuelle, la Ville n'a pas la maîtrise du foncier. Tant que le propriétaire de la parcelle ne vendra pas son bien, la Ville ne pourra pas proposer un projet global pour ce secteur.

Question : « Le restaurant Tripletta génère des nuisances sonores et olfactives – notamment à cause de la terrasse intérieure. La copropriété n'a, par ailleurs, jamais autorisé l'installation de ce restaurant. Que peut faire la Ville ? »

Réponse : légalement, la Ville ne peut empêcher les initiatives privées tant qu'elles respectent les règles fixées (horaires, méthodes d'extraction d'odeurs,...). Aujourd'hui, la Ville cherche un accord avec les responsables pour fermer cette terrasse intérieure. En attendant, des verbalisations seront dressées dès que des nuisances sonores seront constatées.

Question : « Où en est le projet de « l'Escale enchantée », une structure de la petite enfance av. Gambetta ? »

Réponse : un nouvel établissement pour la petite enfance, un jardin d'enfants, ouvrira ses portes av. Gambetta en janvier 2025. Il résulte de la fusion de deux jardins d'enfants qui n'étaient plus aux normes.

A Montrouge comme partout ailleurs en France, le nombre de naissances baisse. De plus, la filière formation « petite enfance » attire de moins en moins de professionnels. Aussi, la politique de la Ville est de regrouper les enfants et personnels des structures vieillissantes de la petite enfance au sein d'établissements plus modernes et performants. Une mutualisation pertinente des locaux et agents de la petite enfance permettra un meilleur accueil des tout-petits montrougiens (ex : le futur jardin d'enfant av. Gambetta, mais aussi la crèche au sein du projet « Les Halles de Montrouge »). L'objectif est également d'augmenter le nombre d'assistantes maternelles sur la commune pour conserver un équilibre entre l'accueil collectif et individuel. A ce titre, la « Maison des tout-petits » a été construite rue Barthélémy : les assistantes maternelles peuvent s'y rendre pour des temps de jeux avec les enfants, mais aussi pour trouver plus d'informations qui leur sont dédiées. Les parents peuvent également y accéder et poser toutes leurs questions sur les modes de garde individuels. Ce faisant, la Ville conserve un très bon taux de couverture des besoins (85%) grâce à une politique volontariste (la petite enfance n'étant pas une compétence obligatoire des communes).

Remarque : « La dépanneuse qui évacue les véhicules mal garés le long de l'Aquapol émet d'importantes nuisances sonores ».

Réponse : les dépanneuses sont mandatées pour retirer les véhicules mal stationnés et permettre aux camions du marché de se garer. Des solutions de stationnement pour les riverains existent en sous-sol.

Question : Est-il possible de retirer/rénover la palissade qui entoure la friche Amaury Duval ?

Réponse : les équipes des espaces verts de la Ville ainsi que le comité de quartier du Vieux Montrouge travaillent pour proposer un projet temporaire à cet endroit.

Question : « les véhicules « fly car » sont stationnés toute la journée sur l'av. Aristide Briand (entre Louis Rolland et Gabriel Péri) sur des places réservées aux vélos ou motos ».

Réponse : la RD920 est une voie départementale. La Ville ne peut donc pas intervenir à cet endroit. De plus, la réglementation n'est pas encore fixée compte tenu du réaménagement de voie. Quand les travaux seront terminés, des sanctions pourront être prises.

Question : « Le container à vêtements situé sur la petite place à l'angle Gabriel Péri et Aristide Briand déborde ».

Réponse : la Ville travaille avec Ecotextile pour récupérer les vêtements non utilisés. Les débordements sont dus à des incivilités (notamment le jet de vêtements au sol). La Ville réfléchit à l'aménagement de cette place avec un joli mobilier urbain à la place.

Question : « A quel horizon l'aménagement des trois carrefours Louis Rolland, Estienne d'Orves, et Gambetta aura lieu ? »

Réponse : Un projet avait été dessiné par le Département des Hauts-de-Seine (enquête publique, allocation de fonds, etc.) pour réduire le nombre de voies sur la RD920 entre Bourg-la-Reine et Paris et sécuriser les traversées. Cependant le département du Val-de-Marne – concerné par la partie comprise entre Bourg-la-Reine et Bagneux – n'a pas donné suite, ce qui remet en cause l'intégralité du projet

La Ville de Montrouge a demandé au Département des Hauts-de-Seine de réaliser, tout de même, les aménagements nécessaires sur la partie de la RD920 comprise entre la Vache Noire et Paris puisqu'il s'agit d'une voirie 100% Hauts-de-Seine. Le Département a répondu favorablement : la piste cyclable est pérennisée et prochainement 3 carrefours seront créés (Estienne d'Orves, Gambetta, Louis Rolland). La Ville n'a pas encore de planning précis à communiquer concernant les 3 carrefours.

Question : « Pourquoi la portion de la place de Guerchy qui aboutit sur la rue Bouzerait n'est pas terminée ? Est-ce que la rue Bouzerait va être ouverte sur l'av. Aristide Briand ? »

Réponse : la rue Bouzerait sera carrossable et carrossée. Un problème de livraison de matériau (les dalles n'arriveront qu'en février 2025) a retardé

le chantier. La rue Bouzerait ne sera pas une impasse et une inauguration aura lieu en mai 2025 pour l'ensemble du projet Péri Ginoux.

Question : « Le nouveau sens de circulation de la rue Delerue oblige les riverains à faire le tour par le bd Romain Rolland et la Porte d'Orléans. Pour éviter cela, les gens prennent les sens interdits et roulent vite pour ne pas croiser un véhicule en face. Ce changement de sens était-il opportun ? »

Réponse : les riverains sont globalement satisfaits car la rue est désormais apaisée. Il y a moins de trafic. Pour information, cette rue ne devait pas changer de sens initialement mais ce sont les membres du comité de quartier ainsi que les riverains qui en ont fait la demande.

Question : « Il est dommage que les arcades du laboratoire, av. Henri Ginoux, ainsi que l'entrée du passage Draeger soient si vétustes et sales. Le sol n'est pas en harmonie avec le nouveau revêtement ».

Réponse : « Tout projet à une limite. Cependant, le revêtement sera prolongé sous les arcades car la copropriété a autorisé la Ville à rénover le sol. Pour l'impasse Draeger, ce sera l'objet d'un futur projet. Un coup de peinture pourrait améliorer l'ordinaire. La ville va inciter les commerçants - et notamment le laboratoire - à améliorer leurs devantures. La Ville pourra apporter une aide au financement de la rénovation des façades.

Question : « Quand les travaux de la rue Sadi Carnot vont commencer ? Est-ce que le sens de circulation va changer ? »

Réponse : le site de la ville reprend l'ensemble du projet. Le sens de circulation ne changera pas et les travaux commenceront en 2026.

Question : « Pourquoi VSGP n'est pas impliqué dans le projet de géothermie ? Quel est le calendrier ? Pourquoi ne pas avoir desservi plusieurs communes ? »

Réponse : Les besoins enregistrés à Montrouge sont largement suffisants et la puissance du dispositif aurait été insuffisante pour desservir plusieurs communes. En optant pour une solution 100% montrougienne – alimentant les équipements publics, les immeubles, entreprises... - la Ville pourra maîtriser totalement le dispositif, comme le fait Bagneux ou

d'autres villes alentour. La Ville a donc créé une S.A.S. avec Dalkia (filiale d'EDF) et a lancé une délégation de service public pour choisir l'opérateur. Les coûts de production du puits et des réseaux devront correspondre à un prix de marché. Le prix sera stable et concurrentiel. Pour le calendrier, la Ville vise 2027 ou 2028.

Les interventions sur la voirie permettront de rénover un certain nombre de chaussées et trottoirs aux frais de l'opérateur qui assumera, par ailleurs, l'intégralité des risques.

Question : « Les véhicules roulent très vite au niveau de la rue Victor Hugo. Pourquoi cette rue est-elle en double sens ? Il n'y pas de passage piétons au milieu mais à chaque bout de la rue, ce qui fait une longue distance avant de pouvoir traverser. Y a-t-il des dos d'âne de prévu et des passages piétons ? »

Réponse : Cette rue est à double sens, donc à 50 km/h, pour des raisons de service car la Police Municipale est logée dans cette rue. Par ailleurs, la Ville ne peut installer de dos d'âne à cause du marché.

Question : « Le réaménagement de la ville est positif. Est-il prévu d'évoluer et de mettre des radars fixes pour mesurer la pollution et le bruit de type sonomètre ? »

Réponse : la Ville a acquis un sonomètre mais seuls les agents assermentés peuvent l'utiliser. Les assermentations sont en cours. L'idée est de continuer à reconquérir l'espace public en surface à Montrouge et mettre les voitures en sous-sol pour apaiser la ville. Plus il y aura d'espaces verts, de pistes cyclables en surface, plus la ville sera agréable tant à pied qu'à vélo. Un budget participatif vise à installer un radar sonore, les tests nationaux viennent de se finaliser positivement, la Ville va réfléchir à la possibilité d'en positionner un.